

LES NOUVEAUX ENJEUX DES INDICES ESG

La sécurité énergétique revenue sur le devant de la scène en 2022 n'a pas érodé l'intérêt pour l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance). « Les flux vers les ETF intégrant des considérations ESG n'ont réellement démarré que courant 2019 et leur part dans la collecte totale des ETF est devenue dominante en 2022, à 55 %¹ », rappelle Victoria Arnold, responsable des solutions durables en France chez BlackRock. La conversion des institutionnels aux indices ESG ou climatiques semble même accélérer. « C'est une tendance mondiale, estime Christine Chardonnes, Executive Director, Global ESG Index Products chez MSCI. En 2022, le fonds de pension californien CalSTRS a ainsi annoncé élargir l'utilisation des indices climat à 20% de son exposition actions indiciaire, tandis que le fonds souverain de Nouvelle-Zélande a basculé une part importante de son portefeuille vers les indices climat MSCI. »²

LA RÉGLEMENTATION SE RENFORCE

Cet appétit des investisseurs est lié à une prise de conscience que le risque climatique peut entraîner un risque sur les investissements. Cela se reflète par ailleurs dans les évolutions réglementaires de la finance durable. « Le dernier développement important est que MiFID II oblige désormais les intermédiaires à prendre en compte les préférences ESG de leurs clients, sur la base de la taxonomie européenne des activités durables et de SFDR (règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) », rappelle Christine Chardonnes. Selon BlackRock, il existe quatre principales catégories différentes pour les investisseurs dans les fonds indiciaires qui souhaitent intégrer les considérations ESG : l'utilisation de filtres d'exclusion pour éviter l'exposition à certaines entreprises ou à certains secteurs, l'amélioration des caractéristiques ESG d'un indice de départ, le ciblage d'émetteurs liés à une thématique environnementale ou sociale et, enfin, la génération d'un impact positif. Il existe des approches différentes car les objectifs et contraintes diffèrent en fonction des clients. A défaut de standardisation des méthodologies, typiquement pour la définition des investissements durables sous le règlement SFDR, la transparence est essentielle. « Nous cherchons les données et métriques aptes à évaluer les trois dimensions principales données par le règlement : la bonne gouvernance, l'absence de préjudices importants qui seraient causés par l'émetteur et sa contribution positive, environnementale ou sociale », explique Christine Chardonnes.



VICTORIA ARNOLD

Responsable des solutions durables en France chez BlackRock



CHRISTINE CHARDONNES

Executive Director, Global ESG Index Products chez MSCI

Pour répondre à l'enjeu climatique, les indices répondant au cahier des charges de la Commission européenne s'imposent. Les indices CTB (Climate Transition Benchmarks) visent à réduire de 30% l'empreinte carbone de l'indice de départ, puis à la diminuer de 7% par an. Plus ambitieux, les indices PAB (Paris-Aligned Benchmarks) visent une réduction immédiate de 50%, puis 7% de diminution par an, les indices MSCI visent même 10% sur ce dernier point.

LA PART DURABLE DES INDICES DEVIENT UN INDICATEUR CLÉ

Si des solutions durables avec une approche de type best-in-class³ des actions européennes sont de plus en plus adaptées au cœur de portefeuille des investisseurs, la richesse de l'offre permet maintenant aussi des usages plus tactiques, en se concentrant sur des secteurs ou des thématiques. Pour s'adapter aux évolutions réglementaires, une sélection d'indices MSCI ESG personnalisés et utilisés par BlackRock a été ajustée en novembre 2022 et doivent maintenant respecter un seuil minimal des investissements durables au sens de SFDR. « La fréquence de révision des actifs dans les indices tend à augmenter, ajoute Christine Chardonnes. Une base mensuelle plutôt que trimestrielle permet d'être plus réactif face aux controverses ».

ENGAGEMENT

L'engagement est un élément clé de l'ESG, y compris pour les solutions indiciaires. « L'engagement est un dispositif important qui permet de fournir un retour d'information sur les pratiques des entreprises et les informations qu'elles publient. De nombreuses entreprises sont en train de déterminer le rôle qu'elles devraient jouer dans la transition énergétique et la transformation de la manière dont le monde produit et utilise l'énergie. L'engagement est la solution pour représenter les intérêts de long terme de nos clients, le désinvestissement nous privant de la capacité à discuter avec les entreprises alors que la réglementation veut justement faciliter la transformation de l'économie », indique Victoria Arnold. Autre thème montant : la biodiversité. « La 'taskforce' sur ce sujet est le TNFD (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature, équivalent de la TCFD pour le climat). Le TNFD pourrait publier des lignes directrices dès la fin de l'année », estime Christine Chardonnes. Pas de répit pour les indices ESG, toujours plus évolutifs.

1. Sources : BlackRock GBI, décembre 2022.

2. Sources : MSCI, CalSTRS, janvier 2023.

3. Best-in-class : l'approche Best-in-class est un type de sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ (définition de Novethic).

Risque de perte en capital : La valeur des investissements et le revenu en découlant peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse et ne sont pas garantis. L'investisseur n'est pas assuré de récupérer son investissement initial. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances actuelles ou futures et ne doivent en aucun cas constituer le seul facteur de sélection d'un produit ou d'une stratégie. Les fluctuations des taux de change entre les devises sont susceptibles d'entraîner une diminution ou une augmentation de la valeur des investissements. Les fluctuations peuvent être particulièrement importantes pour les fonds dont la volatilité est plus élevée et la valeur d'un investissement peut diminuer subitement et de manière substantielle. Les niveaux d'imposition et leur assiette peuvent évoluer à tout moment.

Information réglementaire

Dans l'Espace économique européen (EEE) : ce document est émis par BlackRock (Netherlands) B.V. et est autorisé et réglementé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers. Siège social Amstelplein 1, 1096 HA, Amsterdam, tél. : 020 - 549 5200, tél. : 31-20-549-5200. Registre du commerce n° 17068311. Pour votre protection, les appels téléphoniques sont généralement enregistrés.

Ce contenu n'est pas destiné à être utilisé comme une prévision, une recherche ou un conseil en investissement, et ne constitue pas une recommandation, une offre ou une sollicitation pour acheter ou vendre des valeurs mobilières ou des produits financiers ou pour adopter une stratégie d'investissement. Les opinions exprimées sont en date du 24 janvier 2023 et peuvent changer en fonction des conditions subséquentes.